

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 13 OCTOBRE – 20 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 13 octobre à 20 h 00, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Mme BOCH Jocelyne, M. BASTIEN David, Mme GUIRAO Céline, M. CAQUET Patrice, Mme CARTIER-MOULIN Danielle, Mme MALLINJOURD Mireille, M. ZUNINO Xavier, M. FRANCHIOLO Roger, Mme DULLIN Sandra, M. GERMAIN Didier, Mme FLEYS Sandrine, M. LECOMTE Jérôme, Mme MONGELLAZ Anna, M. MOULIN Laurent, Mme THOME Emmanuelle, M. MONTESSUIT Vincent, Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie, Mme BARILLIER Agnès, M. THEVENON Julien, Mme CLARENS Lyne, M. JABIOL Alexandre.

Absent(s) :

Secrétaire : M. Julien THEVENON a été élu secrétaire de séance.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2020

La salle du Conseil Municipal, en raison de la situation sanitaire, ne peut accueillir l'ensemble des élus du conseil municipal. La salle polyvalente est utilisée par une association, la salle Plampalais par l'Assemblée Générale de l'ADMR. Ainsi, le Conseil Municipal se tient à la Maison de Pays – Route de Plampalais à ALBY SUR CHERAN.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre de démission de Monsieur Mohamed BOUSSIS de son mandat électif communal. Cette démission intervient à réception du courrier soit le 12 octobre 2020.

Afin de respecter le formalisme administratif, Monsieur le Préfet en sera informé, et conformément à l'article 270 du Code Electoral, il sera proposé au candidat venant sur la liste « Alby c'est vous » immédiatement après le dernier élu de remplacer Monsieur BOUSSIS.

Madame Agnès BARILLIER souhaite que le remplacement de Monsieur BOUSSIS intervienne rapidement. Monsieur le Maire rappelle qu'en de pareilles circonstances il est impératif de respecter les règles de procédures administratives.

Monsieur le Maire rappelle également que la participation de Monsieur BOUSSIS aux organismes extérieurs (notamment GRAND ANNECY) est désormais retirée et que le nouvel (le) élu(e) fera ses propres choix.

Après cette introduction, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} septembre. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

Modification de la délibération prise le 1^{er} septembre 2020 pour répondre à l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité.

Lors du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2020, l'Assemblée avait délibéré pour participer à l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité sur le territoire communal.

Quelques jours après la réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire a été informé du fait que le Grand Annecy avait décidé de répondre à cet appel à projet pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Dans ces conditions, il paraissait opportun de se joindre à cette démarche et de ne pas donner suite à la délibération du Conseil Municipal prise lors de la séance du 1^{er} septembre 2020.

Bien entendu, les représentants de la commune participeront activement au groupe de travail mis en place dans le cadre du Grand Annecy et vérifiera ainsi que toutes les conditions sont réunies pour que l'étude soit réalisée dans de bonnes conditions.

Madame Agnès BARILLIER s'interroge sur la pertinence de la Collectivité de se rattacher au Grand Annecy car Alby-Sur-Chéran dépend du SCOT de l'Albanais.

Monsieur le Maire l'informe qu'à terme, le SCOT sera commun aux territoires de l'Albanais et du bassin annécien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 3 voix « contre » (Agnès Barillier, Sandra Dullin et Vincent Montessuit) et 19 voix « pour » décide le retrait de la délibération telle que référencée ci-dessus et confirme avec 3 voix « contre » (Agnès Barillier, Sandra Dullin et Vincent Montessuit) et 19 voix « pour » sa participation au projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité engagé par le GRAND ANNECY.

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Dans les communes de plus de 1000 habitants, un règlement doit être mis en place compter du 1^{er} mars 2020, l'adoption d'un règlement intérieur est devenue obligatoire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants (*art. L 2121-8 du CGCT*).

Ce règlement doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal d'Alby ayant été installé le 26 mai 2020, le règlement doit être adopté avant le 26 novembre 2020.

Le règlement a vocation de fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La proposition de règlement a été préalablement transmise à l'ensemble des Elus pour lecture.

Monsieur Vincent MONTESSUIT demande des précisions notamment sur l'article 9. Madame Jocelyne BOCH et Monsieur le Maire confirment que le Maire et les Adjoints ne peuvent prendre de délibérations qui restent dans tous les cas la prérogative du Conseil Municipal.

A la demande de Madame ANSQUER-LE DUFF, Madame Jocelyne BOCH lui assure que ce document conserve un caractère évolutif.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Tarifs emplacements communaux

Le tableau listant les tarifs des emplacements communaux a été ajusté et complété pour tenir compte de nouvelles demandes d'occupation du domaine public concernant le marché hebdomadaire notamment :

- stationnement camion style foodtruck : 2 €/mètre linéaire/jour
- électricité camion style foodtruck : 1 €/jour
- stationnement marché hebdomadaire : 2 €/mètre linéaire/jour/électricité inclus

le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs précités. Ceux-ci sont applicables sans délai.

Proposition de versement d'un don au titre de la solidarité envers les communes des

Face à l'ampleur de la catastrophe qui a touché de nombreux secteurs des Alpes-Maritimes au passage de la tempête Alex, le Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie, invite les Collectivités de la Haute-Savoie à témoigner de leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes durement touchées par les intempéries de ces derniers jours.

Monsieur Nicolas RUBIN, président de l'Association des Maires de Haute-Savoie précise :
« *De nombreuses communes et petits villages des Alpes-Maritimes ont aujourd'hui besoin d'aide et la Haute-Savoie saura se montrer solidaire avec les différents territoires touchés, comme elle l'a toujours été par le passé dans des situations similaires. Chacun pourra apporter la contribution de son choix mais on ne peut rester insensible et inactif face à ce qui touche nos collègues et habitants de ce territoire. De nombreux maires m'ont déjà sollicité en ce sens et je ne peux que saluer leur initiative et leur souhait de venir en aide aux collectivités et aux élus mobilisés sur le terrain pour tenter d'apporter des solutions d'urgence à la population.* »

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de huit cents euros (800 €) et dit que cette somme sera virée sur le compte ADM06 (document fourni par l'ADM74).

Madame Agnès BARILLIER précise que dans le cadre de son activité professionnelle, elle se rend régulièrement dans les secteurs des vallées de la Roya et de la Vésubie et que les dégâts sont exceptionnels.

A la demande de Madame Mireille MALLINJOURD qui souhaite savoir si des constructions ont été édifiées en zone inondable, Madame Agnès BARILLIER confirme que les constructions qui pouvaient être concernées étaient très anciennes.

QUESTIONS DIVERSES

Page Facebook : Depuis quelques semaines, une nouvelle page Facebook communale a pris forme. C'est Xavier Zunino qui l'a conçue. Elle confirme son rôle de média d'informations. Les informations sont mises en ligne par Floriane, mais aussi Céline GUIRAO et Xavier ZUNINO.

Foire de la Saint-Martin : A ce jour, il est attendu une réponse de la Préfecture pour le maintien de la Foire de la St Martin (évolution des précautions à prendre en fonction des normes sanitaires COVID 19). La cérémonie au Monument aux Morts est maintenue. Le repas organisé par l'harmonie à la salle Plaimpalais n'aura pas lieu et sera remplacé par des plats à emporter.

Rencontre annuelle des Associations : Récemment la Commission Vie associative a rencontré les associations communales, 19 sur 34 étaient présentes. Le souhait qui ressort comme essentiel est une mise à disposition de salles supplémentaires.

Retour Groupe de travail du marché : Aussi bien les commerçants que les « clients » sont satisfaits de ce nouveau service à la population inauguré mi-septembre. Pour cette fin d'année de nouveaux stands feront leur apparition (huitres...) pour répondre à cette période de fin d'année.

Parallèlement, il est envisagé d'autres actions communales durant le marché du mardi comme par exemple une enquête sur la Mobilité et les besoins de la population en matière de déplacement....

Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) : Madame Jocelyne BOCH, Présidente du SIPA confirme l'élection d'un 3^{ème} vice-président, en la personne de Monsieur Jacques ARCHINARD, en charge du Sport et Vie associative (même fonction dans le mandat précédent).

Actuellement, le Syndicat travaille sur le transfert des propriétés en cours de restitution à la Commune d'ALBY SUR CHERAN (anciennes propriétés de la Communauté de Communes), conformément à la Loi NOTRe.

Se pose une question administrative à savoir le transfert en pleine propriétés des bâtiments et terrains au SIPA (ce que souhaitent les Elus du Syndicat) ou la simple mise à disposition des bâtiments et terrains par la Commune selon la loi NOTRe.

Des recherches sont effectuées afin d'apporter prochainement une réponse claire à cette situation administrative.

Parc Régional Naturel des Bauges : Monsieur Vincent MONTESSUIT délégué titulaire au Parc Naturel Régional des Bauges informe l'Assemblée que le Président du Parc a été réélu. Il est par ailleurs également Président du Grand Chambéry. Madame Marie-Luce PERDRIX, Maire de GRUFFY est vice-présidente de cette structure.

SMIAC : L'élection du Président du SMIAC a eu lieu récemment. Toutefois, pour raison de non-conformité du déroulement du scrutin, cette élection fait l'objet de deux recours auprès de la Préfecture.

Il a été convenu entre Monsieur le Maire et Madame Agnès BARILLIER une inversion de représentation au sein du SMIAC. Madame Agnès BARILLIER devient titulaire et Monsieur le Maire, suppléant. C'est le conseil d'agglomération qui entérinera cette inversion.

Madame Agnès BARILLIER fait état de sa première réunion de bureau semaine dernière :

- Présentation des actions principales qui ont lieu actuellement (plan d'eau de Rumilly) ;
- Poursuite ou non des contrats « agents rivières » ;
- Information sur les finances du syndicat ;
- Travaux à venir

Elle indique que le SMIAC fait face à de grosses difficultés financières qui ne permettent pas d'envisager sereinement l'avenir de la structure.

AREA : Il est fait rappel des courriers adressés à l'AREA notamment sur la fluidité de l'échangeur d'Alby, le revêtement anti-bruit, la descente du P+R ainsi que la réduction de la vitesse et cloisonnement anti-bruit.

Un courrier sera adressé au GRAND ANNECY qui interviendra auprès de l'AREA pour l'ensemble du territoire.

Subventions au titre du CDAS : Le Département de la HAUTE-SAVOIE vient d'attribuer à la collectivité un montant de subvention **68 752 €** pour les projets présentés en début d'été 2020.

Sentiers de randonnées : Monsieur Vincent MONTESSUIT détaille à l'Assemblée sa rencontre avec Monsieur Xavier BARRAUD du Grand Anancy. Il a été fait état de la

réhabilitation du sentier du Chéran (dossier établi) qui part de la passerelle de Cusy et qui arrive à la maison des associations d'Alby. Le Grand Annecy prend en charge la totalité des coûts ainsi que l'entretien.

Monsieur Vincent MONTESSUIT rappelle également le projet de la Commission Environnement de réhabiliter 7 kms de chemins communaux faisant une boucle à partir de la Mairie pour de la randonnée.

Un examen précis des possibilités devra être réalisé.

Plan communal de Sauvegarde : Monsieur Julien THEVENON présente à l'Assemblée le contenu d'un Plan Communal de Sauvegarde.

La commune avait déjà établi un tel document, qu'il convient aujourd'hui de mettre à jour.

Un groupe de travail est constitué avec : Monsieur Julien THEVENON, Monsieur Didier GERMAIN, Monsieur Alexandre JABIOL, Madame Sandrine FLEYS, Madame Anna MONGELLAZ. Une première réunion se tiendra courant novembre avec le Bureau d'Etudes en charge de cette mise à jour.

Travaux en cours et informations diverses

Route de St Félix : Travaux achevés d'ici 3 semaines. - Eclairage public : Les travaux ont été vus avec le Syane et c'est l'entreprise Porcheron qui exécute le marché et se charge prochainement du changement des mâts et de la mise en place de lampes leds.

Enquête publique PLUi : elle s'est terminée le 8 octobre

La remise du rapport par le Commissaire Enquêteur aura lieu d'ici un mois. Cette modification sera présentée, pour acceptation d'ici fin décembre auprès du GRAND ANNECY.

Lors de l'enquête publique, des observations ont été déposées sur l'OAP des Marantins et du nombre de logements prévus. Madame Barillier indique qu'elle a également déposé des observations pour que le nombre de logements soit réduit, en tenant compte de ceux construits à La Combe. Monsieur le Maire indique être favorable à ce point de vue, mais cette demande devra être traitée lors de l'enquête publique qui interviendra d'ici quelques mois et qui concernera le PLUi – HD du Grand Annecy.

Marché producteurs locaux : Madame Céline GUIRAO évoque la possibilité de mise en place d'une navette pour personnes isolées. Le CCAS sera interrogé et pourrait se charger du recensement des personnes intéressées et des possibilités qui pourront être mises en place.

Plan Pluriannuel d'Investissements : Une réunion sera programmée prochainement pour établir « un état des lieux » et prioriser les objectifs d'investissement du mandat.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Jean-Claude MARTIN